

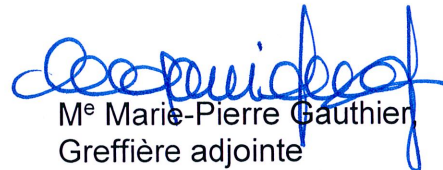
**AVIS PUBLIC
ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT 2703-2018**

PRENEZ AVIS que lors d'une séance tenue le 17 décembre 2018, le conseil municipal de la Ville de Magog a adopté le Règlement 2703-2018 modifiant le Règlement de construction 2627-2017 concernant la notion de valeur d'un bâtiment lors d'un sinistre.

Ce règlement est entré en vigueur le 10 janvier 2019, soit à la date de la délivrance d'un certificat de conformité par la MRC de Memphrémagog.

Ce règlement peut être consulté au Service du greffe situé au 7, rue Principale Est, à Magog, aux heures ordinaires de bureau et sur notre site internet au www.ville.magog.qc.ca/avispublics. Toutefois, pour plus d'informations concernant ce règlement, veuillez contacter la Division urbanisme au numéro 819 843-3333, poste 540.

Donné à Magog, le 11 septembre 2019.


M^e Marie-Pierre Gauthier
Greffière adjointe